



le JEX est-il compétent pour juger et annuler une saisie administrative des impôts ?

Par **CM007**, le **02/07/2021** à **13:00**

Le tribunal administratif a rejeté mon requête pour motif "incompétence"

sur une saisie administrative / compte bancaire pour facture eau .

Quel recours ai-je ? la saisie est maintenant exécutée .

je contestais notamment la saisie administrative au regard du droit bancaire .

Le jex du tribunal judiciaire est-il compétent pour juger d'une saisie administrative ?

sur l'incompétence de la cour y a-t-il recours possible ou l'affaire est-elle close ?

Par **youris**, le **03/07/2021** à **10:11**

bonjour,

Le JEX est compétent pour examiner :

- la régularité formelle d'un avis à tiers détenteur (ATD) et les conditions de sa notification ([CE, arrêt du 29 octobre 1984, n° 41986](#) ; [CE, arrêt du 4 février 2013, n° 336402, ECLI:FR:CESSR:2013:336402.20130204](#)) ;

source: [compétence du jex pour les satd](#)

si le tribunal administratif s'est déclaré incompétent, vous pouvez faire appel de cette décision.

mais il semblerait, selon le lien cité, que ce soit le jex du tribunal judiciaire qui soit compétent.

salutations